

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 octobre 2019, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5
Monsieur André Paquet, conseiller siège no 2
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6 (arrivé à 19h33)

Est absent : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1

Constat du quorum, à 19 h 30, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 143-19

Madame Chantal Gendron propose l'adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 18 JUILLET ET 5 AOÛT 2019

Résolution 144-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'adopter les procès-verbaux des 18 juillet et 5 août 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

PREMIÈRE PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FÊTE DES MOISSONS

Résolution 145-19

La directrice générale informe le conseil qu'elle a commandé 400 crayons à l'effigie de la municipalité et qu'elle a demandé une commandite à Ma Cabane en Gaspésie pour des plateaux de desserts. Madame Pascale Turcotte dit qu'il y aura 17 municipalités présentes représentant environ 175 personnes. Deux municipalités n'ont pas encore répondu.

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'accepter les commandites et que Messieurs Bruno Robichaud et André Paquet serviront le vin d'honneur aux invités.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

RENCONTRE CITOYENNE CDU

La rencontre citoyenne de la Corporation de développement et d'urbanisme aura lieu le 28 novembre 2019 à 19h30.

SERVICE INCENDIE MRC DEMANDE DE COMMANDITE HALLOWEEN **Résolution 146-19**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'accorder un montant de 50 \$ au service incendie de la MRC pour l'achat de bonbons à distribuer aux enfants le soir de l'Halloween.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

DEMANDE D'APPUI FINANCIER, LES GRANDS AMIS DE LA VALLÉE

Après lecture de la demande, le conseil a refusé l'appui financier.

DATE DE LA JOURNÉE MUNICIPALE 2019 **Résolution 147-19**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, et résolu, que la journée municipale 2019 ait lieu le 24 novembre 2019. Madame Martine Côté nous reviendra au sujet du buffet.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE 2019 **Résolution 148-19**

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, que la directrice générale s'occupe de la plaque à remettre à la personnalité de l'année lors de la journée municipale du 24 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

PARTY DES FÊTES DE LA MRC 2022 **Résolution 150-19**

Considérant que la MRC tient à chaque année une rencontre pour le Party des Fêtes et que la rencontre prévue pour l'année 2022 s'est libérée;

Considérant que la Municipalité de Saint-Damase désire accueillir la MRC à l'occasion de cette rencontre en 2022 à son nouveau centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que la municipalité de Saint-Damase propose sa candidature pour la tenue de cette rencontre des Fêtes de la MRC de 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

CORPORATION FLEUR DE LIS ÉOLIENNES

Monsieur Simon Bélanger prépare un rapport et va le présenter à la séance de travail du 28 octobre 2019.

EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE **Résolution 149-19**

Attendu que le poste de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est vacant;

Attendu que Madame Rachel Poirier a été retenue par le comité de sélection et qu'elle sera embauchée pour une probation d'une durée de trois mois, le 8 octobre 2019 et qu'un contrat de travail prévoit son embauche au poste de secrétaire-trésorière adjointe si son rendement s'avère satisfaisant au terme de cette période de probation ;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, de procéder à l'embauche de Madame Rachel Poirier au poste de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase selon les conditions établies entre les parties lors de la signature du contrat de travail daté du 8 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PRÉSENTATION DU PROJET DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SQ

La directrice générale fait le résumé de la rencontre tenue le 24 septembre 2019 aux membres du conseil. Ceux-ci doivent prendre connaissance des projets de règlements qui entreront en vigueur en janvier 2020 et transmettre leurs commentaires le cas échéant.

TRANSPORTS

VIRÉE ROUTE 297 ET RANG 6

Résolution 151-19

Monsieur Ghislain Caron ira rencontrer Monsieur Guillaume D'Astous pour une nouvelle virée en raison de l'agrandissement de la ferme au bout du Rang 6 Ouest.

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, de conclure une entente écrite, du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} mai 2020, avec Monsieur Claude Lavoie pour une nouvelle virée sur le matricule no 8185-64-0964 de la route 297 Sud pour la déneigeuse. Tous les travaux qui devront être faits et l'entretien seront aux frais des Municipalités de Saint-Damase et de Saint-Noël.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT SUR UNE PORTION DU RANG 10 EST

En raison du peu d'information dont nous disposons pour prendre une décision, les membres du conseil demandent à la directrice générale de faire venir Monsieur Martin Lavoie ou un employé afin d'avoir plus de détails.

PONCEAU RUISSEAU DU RANG 10

Monsieur le Maire nous informe qu'un citoyen a remarqué que le tuyau du ponceau du ruisseau du Rang 10 est déjanté et que le gravier descend. La directrice générale informera Monsieur Ghislain Caron de la situation pour qu'il puisse aller vérifier le tout.

HYGIÈNE DU MILIEU

MANDAT AU SERVICE DU GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRES REGROUPE – CONTRAT DE COLLECTE

Résolution 152-19

- | | |
|------------------------|--|
| Considérant que | Les contrats de collecte des matières résiduelles se terminent le 31 mai 2020 prochain; |
| Considérant | Que la municipalité de Saint-Damase accepte de procéder par appels d'offres regroupés afin d'obtenir de meilleurs prix en raison d'un volume plus élevé de matières; |
| Considérant | Que la municipalité de Saint-Damase accepte d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire pour l'ensemble des municipalités bien qu'il se peut que sa part soit plus élevée; |

En conséquence

Sur une proposition de Madame Martine Côté, il est résolu :

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de la Matapédia afin d'effectuer :
 - 1.1 La cueillette des données nécessaires à la production de l'appel d'offres;
 - 1.2 L'appel d'offres regroupé

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

SUIVI ET MANDAT

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Ils ont comme projet de faire une rencontre citoyenne et de demander aux paroissiens ce que la Corporation de développement et d'urbanisme (CDU) peut apporter à la communauté en prévoyant une rencontre World Café le 28 novembre 2019 à 19 h 30.

VOIRIE D'ÉTÉ

L'entrée du Rang 6 Ouest est faite. Les Rangs sont prêts pour l'hiver.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il faudrait acheter deux tuyaux de balayeuse centrale supplémentaires. Demander à Monsieur Julien Bélanger d'aller changer les filtres du système de ventilation.

ASSOCIATION SPORTIVE

Le comité bat de l'aile, Monsieur Mathieu Morin, coordonnateur en loisirs, fera un publipostage afin de recruter de nouveaux membres pour garder le comité en place.

CORRESPONDANCE

Lecture et présentation de la correspondance du mois

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE BÉDARD LAROCHE **résolution 153-19**

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de payer la facture finale de Bédard Laroche.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS **résolution 154-19**

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses de septembre 2019, annexé au présent procès-verbal, au montant de 45 128.98 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

VARIA

RAMONAGE – RENÉGOCIER L'ANNÉE PROCHAINE

Le ramonage des cheminées sera à renégocier l'an prochain.

REGARD ÉGOUT SALLE FIL ÉLECTRIQUE

Les Entreprises A&D Landry seraient disponibles le 15 octobre 2019 en après-midi. Appeler Béton Provincial pour le regard, mais attendre les dimensions. MRC pour caméra dans le conduit.

MACHINES À VENDRE

- Ford Saint-Damase, Saint-Noël, Saint-Moïse, Baie-Des-Sables, villages et citoyens
- Grader à vendre tel quel
- Boite de souffleur Blanchette

DEUXIÈME PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 155-19

Il est proposé par Monsieur André Paquet de clore la séance à 21H45.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Anick Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire